

PILIER DE LA DÉFENSE JURIDIQUE DES MÉDECINS DE FAMILLE

M^e PIERRE BELZILE PREND SA RETRAITE

ÉLYANTHE NORD

Photo : Élyanthe Nord



M^e Pierre Belzile

Au cours de ses 28 ans au service de la FMOQ comme avocat, **M^e Pierre Belzile** a vu se modifier le paysage juridique où évoluent les médecins de famille. Il a vu les périodes favorables et les tempêtes. Et il était toujours là pour soutenir les omnipraticiens.

À la tête du Service juridique depuis 2005, M^e Belzile, qui prend maintenant sa retraite, a fourni à la FMOQ et à ses membres l'expertise juridique et légale dont ils avaient besoin. « D'une grande compétence, M^e Belzile était probablement un des avocats qui maîtrisaient le mieux au Québec le droit de la santé à l'égard de l'exercice de la médecine », affirme le **D^r Marc-André Amyot**, président de la FMOQ.

AU CŒUR DE LA VIE SYNDICALE

M^e Belzile était plongé au cœur de la vie syndicale. Il a apporté entre autres sa contribution au processus de négociation avec le gouvernement, à l'élaboration des ententes, à leur interprétation et a participé aux travaux des différents comités paritaires et techniques de la Fédération.

« L'apport de M^e Belzile a été très important, estime le D^r Amyot. C'était lui, par exemple, qui coordonnait la rédaction de tous les mémoires présentés par la Fédération en commission parlementaire sur les différents projets de loi. » Le président l'a vu à l'œuvre notamment sur les projets de loi n^{os} 20, 11, 83 et récemment 106. « C'étaient des mémoires critiques au sujet de mesures législatives où les droits des médecins étaient mis à mal. »

La préparation des mémoires était effectuée en équipe : avocats, directeurs de la FMOQ, conseillers en communications et président y participaient. M^e Belzile aimait cette collaboration intense. L'avocat pouvait aussi travailler sur des mémoires concernant les projets de règlement du Collège des médecins du Québec ou le *Code de déontologie des médecins*.

CONSEILLER LES MÉDECINS

M^e Belzile offrait par ailleurs, avec son équipe, un service de conseils juridiques aux membres. « Les médecins nous posent des questions ou nous demandent de l'aide », explique l'avocat. Certains peuvent avoir des problèmes administratifs dans leur GMF, des conflits avec un collègue, un chef de service, une instance gouvernementale ou le Collège des médecins du Québec. « Ce peut être un nouveau médecin qui devait signer une entente avec une clinique médicale. »

M^e Belzile ne faisait cependant pas uniquement du droit de la santé. Il touchait aussi à d'autres secteurs du droit. « Cela pouvait aller du droit d'auteur à l'analyse de contrats en passant par la conformité au registre des entreprises. Quand on est avocat au sein d'un organisme, il faut être polyvalent. »

LA NOUVELLE GÉNÉRATION

Au cours de sa longue carrière à la FMOQ, M^e Belzile a assisté à la transformation de la pratique de la médecine familiale. « La profession s'est féminisée. La clientèle s'est alourdie. La pénurie d'effectifs s'est aggravée. Le travail interprofessionnel est arrivé. Ce sont de nouveaux défis. Mais ce qu'ont en commun les omnipraticiens de toutes les générations, c'est leur dynamisme et leur fierté d'être des médecins de famille. »

Au fil des années, M^e Belzile a par ailleurs assisté au durcissement du gouvernement. Il l'a vu de la loi n^o 20 du ministre **Gaétan Barette** jusqu'au projet de loi n^o 106 du ministre **Christian Dubé**. « Selon notre expérience, chaque fois que l'État veut imposer des lois coercitives, cela ne marche pas. »

Ce qui fonctionne? « Ce sont les ententes négociées de bonne foi. Le meilleur exemple est l'inscription collective : les médecins ont inscrit un million de Québécois. C'est la voie à suivre. »

M^e Belzile prend sa retraite, mais les deux avocats qu'il a formés vont poursuivre son travail. « Pierre peut partir l'esprit tranquille et avec le sentiment du devoir accompli parce qu'il a assuré la relève », affirme le D^r Amyot. ■